

rencontra de sérieuses difficultés, au sujet desquelles les parties, assistées de leurs arbitres, MM. de La Rochette et Prost de Royer, avocats ès-cours de Lyon, finirent par transiger suivant un acte dressé par M^e Brenot, notaire à Lyon, le 24 avril 1772. Une des clauses principales de cette transaction fut la conversion de la rente viagère que M^{me} de Vocance s'était réservée sur le prix de La Pierre en un capital reconnu indispensable pour l'acquit des charges qui lui incombait encore.

Arrivé à ce point de notre récit, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de transcrire littéralement ce que M^{me} E.-C. Lascombe a rapporté sur M. et M^{me} Claude-Bernardin de Vocance dans sa notice : *Claude de Vocance, épisode de la guerre des Camisards*, publiée en 1893 et 1894 dans la *Revue du Vivarais illustré*.

« Claude-Bernardin de Vocance, dit M^{me} Lascombe, était fils cadet du marquis François-Laurent-Scipion de Vocance, colonel du régiment des milices bourgeoises des Boutières en Vivarais, demeurant au château de La Tour près Saint-Pierre-ville et de D^e Anne-Françoise de Sibleyras, dont le mariage avait été célébré le 27 juin 1714.

« Il embrassa la carrière des armes, et au mois d'août 1743 le ministre d'Argenson le nommait, de l'agrément du roi, capitaine de cavalerie dans le régiment de Maugiron avec M. de Romieux pour lieutenant. On faisait à cette époque de nouvelles levées de troupes en vue de la continuation de la guerre et la compagnie de Vocance était de création récente. D'Argenson la fit équiper et armer au mois de novembre de la même année, puis elle alla rejoindre son corps sur les champs de bataille. Le ministre, à qui Scipion de Vocance avait recommandé son fils, lui disait dans une